



LETTRE D'ACTUALITÉ JURIDIQUE DES MINISTÈRES FINANCIERS – 1 JEUDI SUR 2 – N° 100 – 12 MAI 2011

L'accès à l'emploi des personnes handicapées : une priorité essentielle pour le Gouvernement

A la demande du Premier ministre, les ministères ont mis en place des plans pluriannuels chiffrés de recrutement de travailleurs handicapés. Pour la période 2010-2013, l'objectif est de 7000 recrutements supplémentaires.

Mais le handicap ne se réduit pas dans la fonction publique à la seule dimension du recrutement. Il peut également affecter le maintien dans l'emploi, la formation, la progression de carrière etc. De nombreux agents publics n'osent pas exprimer leur situation de handicap, de crainte que cela ne soit pénalisant pour leur vie professionnelle. L'Etat se doit donc d'être exemplaire au sein de ses services. C'est pourquoi le Premier ministre a demandé aux ministres en charge de la fonction publique, en lien avec le Service d'information du Gouvernement, d'organiser une campagne de sensibilisation des agents publics au handicap, qui débute le 12 mai par une journée consacrée au handicap dans la fonction publique. C'est l'occasion de rappeler les droits des agents publics handicapés, les actions menées au sein de chaque ministère, les réseaux mobilisés comme celui des correspondants handicap ainsi que les aides qui peuvent être attribuées par le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP). [+]

Jean-Francois VERDIER, directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP)

Jurisprudence judiciaire

Liberté d'expression du salarié.

Tenu à une obligation de loyauté vis-à-vis de son entraîneur sportif, le joueur salarié conserve cependant son droit à la liberté d'expression, dont il n'abuse pas lorsque les propos qui lui sont reprochés s'inscrivent dans le cadre d'une polémique médiatique avec l'entraîneur. Dans ce contexte, le fait pour le joueur de déposer une plainte contre l'entraîneur ne constitue pas une faute justifiant la rupture du contrat de travail.

Cass. Soc. 28 avril 2011, n° 10-30107 [+]

L'indemnité de préavis est toujours due

Lorsque l'employeur manque à ses obligations, le salarié peut demander une résiliation judiciaire du contrat de travail. Si le juge constate ce manquement, la résiliation, prononcée aux torts de l'employeur, entraîne le paiement d'une indemnité de préavis. La Cour de cassation juge que celle-ci est toujours due, même si le salarié était dans l'impossibilité d'exécuter son préavis, comme c'était le cas, en l'espèce, en raison d'un arrêt de travail.

Cass. soc., 28 avril 2011, n° 09-40709, n° 09-40840 [+]

La rétrogradation disciplinaire

Lorsque le salarié refuse une mesure de rétrogradation disciplinaire notifiée après un entretien préalable, l'employeur dispose, à compter de ce refus, d'un nouveau délai de 2 mois pour le reconvoquer à un nouvel entretien, s'il envisage un licenciement au lieu de la sanction initiale.

Cass. soc., 28 avril 2011, n° 10-13979 [+] et Cass. soc., 28 avril 2011, n° 09-70619 [+]

Fonction publique

Une démission, si elle n'est pas acceptée dans les 4 mois, n'en est plus une

L'article 58 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 prévoit que la décision de l'administration portant acceptation d'une offre de démission doit intervenir dans un délai de quatre mois à compter de la réception de cette offre. Le Conseil d'Etat a jugé que ce délai est impératif, car il constitue une garantie pour le fonctionnaire. Passé ce délai, l'administration est dessaisie: accepter l'offre de démission devient un licenciement illégal. Cette décision, qui constitue un revirement de jurisprudence par rapport à la décision Sieur Mériol du 24 octobre 1962, s'appliquerait aux fonctions publiques territoriale et hospitalière indique dans ses conclusions le rapporteur public.

CE, 27 avril 2011, n° 335370 [+]

Retraites

Ma retraite, mode d'emploi

Un guide pour comprendre et préparer sa retraite vient de paraitre. Panorama des régimes de retraites, il présente les droits du futur retraité en fonction de son statut professionnel et de son parcours. Il explique aussi quels sont les démarches à entreprendre et donne les clés pour comprendre le vocabulaire employé. [+]

Haut de page